



Utilisation abusive du droit à l'image

Par **mar_**, le **17/03/2011** à **00:51**

Bonjour,

J'ai participé à un événement caritatif en proposant une animation dansante.

Je n'ai pas été prévenue par avance que ma prestation serait filmée et on m'a carrément refusé le droit de me faire filmer par ma propre caméra privée.

Je n'ai à aucun moment signé d'autorisation d'utilisation de mon image et dans mon groupe une mineure était présente.

Aujourd'hui on m'annonce que ma prestation est filmée et sera copiée sur un dvd prévu à la vente.

Que puis-je faire ?

Suis-je dans mon droit de demander la non diffusion de ma prestation ?

Vous remerciant,
M-P